

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Conservatoire du Littoral - renouvellement de la convention tripartite (2018-2022) - Délégation Domaines Départementaux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de se prononcer favorablement sur le renouvellement de la convention relative à la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport.

La dépense de 275 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Un rapport sera proposé ultérieurement pour la ventilation des crédits suivant les projets arrêtés lors du comité départemental de gestion.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**